







FORMATION PROPOSÉE EN ALTERNANCE

Durée

18 mois 679 heures en formation 1500 à 1900 heures en entreprise

Places

places disponibles

Dates

Formation du 11/09/2023 au 25/02/2025

Dossier de candidature à retourner avant le 01/08/2023

Tests d'entrée oral et écrit 03-04/08/2023

Positionnement 11-12-14 et 15/09/2023

Coût

Apprentissage : Coût entièrement financé. Rémunération selon l'âge de l'apprenant•e.

Salarié·es: Coût financé par UNIFORMATION: 8148€

Autres situations: Contactez-nous

Lieu

DPSA - Maison des Bénévoles du sport - 71 rue Pierre Latécoère 26000 Valence

Contacts

Accueil DPSA dpsa@mbsport.fr 04 75 75 47 63 Responsable formation Didier FRACHISSE f.bpjeps@dpsa26.fr



Objectifs

Grâce à la spécialité «Animateur•trice», former des professionnel·les de l'animation au sein de différentes structures associatives ou publiques accueillant des publics variés.

La mention «Loisirs Tous Publics» vise à développer des compétences d'animation pour tout type de public, dans tous lieux d'accueil et de pratique au sein desquels il·elle met en place un projet. L'animateur·trice intervient notamment auprès d'enfants et de jeunes et peut être amené•e à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 4 constituant un diplôme d'État inscrit au Registre National des Compétences et Certifications de l'animation et l'encadrement des activités physiques et socioculturelles

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active alternant théorie et mise en pratique (ateliers, dossiers thématiques, rencontres, etc).

Mise en place d'un espace de réflexion et de suivi avec le·la tuteur·trice.

Accompagnement individualisé tout au long de la formation.

Formation alternant entre pratique et théorie (679 heures réparties sur 4 jours, 1 semaine sur 2).

Prérequis

Être titulaire soit : du PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, du certificat de SST

ET justifier d'un expérience d'animation (professionnelle ou non) de 200 heures. OU d'une des qualifications suivantes : BAFA, BAFD, BAPAAT, CQP animateur•trice préscolaire BAC pro «service de proximité et vie locale», BAC pro agricole, BP du Ministère de l'Agriculture, BPJEPS toute spécialité.

Condition d'accès

Validation des tests d'entrée par l'organisme de formation : épreuve écrite d'analyse d'une situation professionnelle et une épreuve orale

Equipe pédagogique

Formateur-trices diplômé-es et expérimenté-es dans le domaine de l'animation socioculturelle.

Contenu de la formation

UC1 : Être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques du public
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Être capable de mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer le projet d'animation

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du Loisirs Tous Publics et de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir des enfants et adolescent•es et les animateur•trices

UC4 : Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du «Loisirs Tous Publics»

- Situer son action d'animation dans un territoire
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- Conduire des activités d'animation

Certifications

UC1/UC2/UC3: deux sessions d'évaluation sur dossier avec entretien de validation.

UC4 : deux sessions d'évaluation sur dossier avec entretien et évaluation en situation.